

nous croyons que si l'on fait parler quelques membres moins bien, on en fait parler d'autres beaucoup mieux qu'ils n'ont fait réellement ; et cela sans mauvaise intention, mais par la raison assez simple, qu'il n'est pas toujours possible de suivre mot à mot un orateur qui parle vite et longtemps, et qu'il faut bien arranger un peu le langage de ceux qui ne s'expriment pas correctement, soit quant à la logique, soit quant à la grammaire.

Lundi au soir, le Comité des Comptes Publics a fait rapport de la résolution suivante, au sujet des dépenses du gouvernement :—

“ Votre Comité étant persuadé que la plus essentielle des recommandations du Comité du Canada n'a pas été mise à effet par le gouvernement de Sa Majesté, quoiqu'il se soit maintenant écoulé plus de deux ans depuis la date du Rapport, et que les demandes qui sont maintenant faites ne correspondent pas avec la recommandation du Comité du Canada, au sujet des disputes sur les finances, pas même avec la scédule annexée au Bill introduit dans la dernière Session du Parlement par le Ministre des Colonies et proposé d'être approprié par la Législature Coloniale, est d'opinion qu'il est inexpédient de faire aucune provision ultérieure permanente pour les dépenses du gouvernement.—*Mercury.* ”

Limites contestées entre les Etats-Unis et les colonies britanniques.

Le roi des Pays-Bas, nommé sur-arbitre du différent entre l'Angleterre et les Etats-Unis, au sujet de ces limites, a donné sa décision, vers le milieu de Janvier.

Le *Morning Herald* de Londres dit : “ Par cette décision, le territoire en dispute est divisé, et la partie la plus grande, et probablement la plus précieuse, est donnée aux Etats-Unis ; mais la partie entière du nord, contenant la vallée entière de la rivière Madawaska et du lac Temiscouata, et le pays où passe la ligne de communication entre le Nouveau Brunswick et le Bas-Canada, est donnée à la Grande-Bretagne. Les établissemens sur la rivière Madawaska passent en conséquence aux colonies, et ceux au sud de la rivière St. Jean vont aux Etats-Unis. Cette décision donne aux Etats-Unis deux tiers, ou trois quarts du territoire en dispute, et elle ôte à la Grande-Bretagne, pour les donner aux Américains, au moins six millions d'acres.”

Londres, 20 Janvier.—On pense que la décision précipitée du Roi de Hollande, relativement aux limites entre ce pays et les Etats-Unis, qui a été si longtemps pendante, va ôter à la